

VILLE D'ESSEY-LES-NANCY

**DÉPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE
ARRONDISSEMENT DE NANCY
CANTON DE SAINT-MAX**

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 04 FEVRIER 2016

tenu sous la présidence de
de M. Michel BREUILLE, Maire

- Nombre de Conseillers en exercice :	29
- Nombre de présents :	24
- Nombre de votants :	27
- Convocation du Conseil Municipal le :	26 janvier 2016
- Convocation distribuée le :	26 janvier 2016
- Affichage du compte-rendu le :	08 février 2016
- Affichage du procès-verbal le :	23 février 2016

PRESENTS

- M. LAURENT, MME DEVOUGE, M. SAPIRSTEIN, MME CADET, M. THOUVENIN, MME COLME, M. VOGIN, Adjoints.
- MME LEDROIT, M. FRANIATTE, MME GEORG, MME SAGET, M. HOFFER, MME CLAIR, M. ROSSIGNON, M. DI TOMMASO, M. GONCALVES, M. MARSON, M. LEINSTER, M. RIFF, MME PAGELOT, M. CLOMES, MME POYDENOT, M. CAUSERO, Conseillers Municipaux.

POUVOIRS

- MME SIMONNET à M. LAURENT
- M. PernoSSI à M. BREUILLE
- MME MATHIEU à MME PAGELOT

EXCUSEES

- MME LANZI
- MME DOLATA

SECRETAIRE DE SEANCE

- MME PAGELOT

- & -

1°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07.12.2015

Le procès-verbal du conseil municipal du 7 décembre 2015 est approuvé à l'unanimité.

2°) EGLISE SAINT-GEORGES - RESTAURATION ET MISE AUX NORMES DE L'EGLISE SAINT GEORGES **DEMANDE DE SUBVENTION – APPROBATION DU PROJET D'INVESTISSEMENT ET DU PLAN DE FINANCEMENT**

Le rapporteur rappelle que lors de la séance du 14 octobre 2013, le conseil municipal a approuvé le projet d'investissement estimé par M. ANDRE Grégoire, architecte, titulaire du marché de maîtrise d'œuvre, pour la consolidation et la restauration de la tour du clocher de l'église Saint-Georges et sollicité l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la région Alsace – Champagne – Ardennes - Lorraine, pour l'octroi d'une subvention calculée sur le taux de 50 % du montant des dépenses H. T. estimé à 441 048,86 € €.

Au stade de la notification des marchés aux entreprises, le Conseil Municipal doit approuver le nouveau projet d'investissement et le plan de financement en vue de solliciter l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la région Alsace – Champagne – Ardennes - Lorraine, pour l'octroi d'une subvention calculée sur le taux de 20% du montant des dépenses hors taxes éligibles.

Projet d'investissement et plan de financement prévisionnel

1) DEPENSES (hors lots 4,7 et 8 car non éligibles au titre de la subvention DRAC) :

- Lot 1 : Maçonnerie	135 809.86 €
- Lot 2 : Charpente/couverture	42 239.40 €
- Lot 3 : Plâtrerie	3 292.00 €
- Lot 5 : Serrurerie	22 938.00 €
- Lot 6 : Menuiserie	<u>23 154.00 €</u>
	227 433.26 €

Prestations intellectuelles

- Honoraires architecte	39 569.36 €
- Honoraires bureau d'études	5 893.69 €
- Contrôle technique	4 390.00 €
- Coordinateur SPS	2 451.00 €
- Mission ordonnancement, pilote, coordination	<u>4 986.97 €</u>
	57 291.02 €

Total des dépenses H.T.	284 724.28 €
T.V.A. 20%	56 944.86 €
Total des dépenses T.T.C.	341 669.14 €

2) RECETTES

- Fonds propres	142 842.81 €
- FCTVA	53 850.47 €
- Réserve parlementaire	10 000.00 €
- Subvention DRAC	56 944.86 €
- subvention Conseil Départemental (DCI)	<u>78 031.00 €</u>
Total des recettes	341 669.14 €

PROPOSITION

Vu l'avis de la Commission Urbanisme - Déplacements - Transports, réunie le 29 janvier 2016 :

Il est demandé au Conseil Municipal d'approuver le projet d'investissement et le plan de financement en vue de solliciter l'aide financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de la région Alsace – Champagne – Ardennes - Lorraine.

M. le MAIRE rappelle le contexte qui a précipité cette réunion du Conseil Municipal, notamment le calendrier fixé par la DRAC de la région Alsace – Champagne – Ardennes – Lorraine pour le dépôt des demandes de subvention.

M. CAUSERO estime que cette délibération ne peut faire que l'unanimité. Toutefois, il souhaite qu'il soit indiqué dans la délibération que le calendrier fixé par la DRAC n'est pas sans conséquence sur le programme d'investissement de la commune portant sur la restauration et la mise aux normes de l'église Saint Georges. En effet, ce calendrier suppose l'annulation de travaux ou leur report, et donc une réévaluation du coût des travaux. Il précise que la plupart des partenaires financiers comme le conseil départemental autorise de débiter les travaux avant la notification de la subvention.

M. le MAIRE explique que cette remarque sera rapportée dans le procès-verbal mais ne fera pas l'objet d'une insertion dans la délibération qui doit être communiquée à l'appui du dossier de demande de subvention.

M. CAUSERO souhaite que le Préfet soit informé de ces difficultés. M. LEINSTER approuve le projet d'investissement et partage l'avis de M. CAUSERO.

DELIBERATION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, accepte la proposition ci-dessus.

La séance est levée à 18 H 20.

N. PAGELOT,
La secrétaire de séance



M. BREUILLE,
Le Maire

